

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 685 du 30 mai 1953 :

n° 685

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 mai 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Mme Rossenu Jeanne (en religion sœur Marie Pierre) et Mlle Anaklita Altaye, sont engagées, à titre essentiellement précaire et révocable, en qualité d'infirmières auxiliaires aux salaires mensuels respectifs de 20.000 francs et 10.000 francs exclusif de toute indemnité et mises à la disposition du Directeur du Service de Santé, pour compter du 20 mai 1953.